



## LIMINAIRE DU JEUDI 15/04/2021

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale considère que depuis l'annonce du nouveau réseau de proximité en juin 2019, le paritarisme est devenu la quatrième voire la cinquième roue du carrosse dans ce ministère et au-delà dans la fonction publique.

La disparition des commissions administratives paritaires pour la plus grande partie des actes de gestion des agents, la disparition programmée des CHSCT qui avaient pour ambition d'améliorer ou de maintenir les conditions de travail des agents, ont tout simplement pour but d'éteindre la voix des agents et de leurs représentants du personnel.

Si notre organisation syndicale est présente ce jour, à ce comité technique local, c'est que nous avons besoin de faire acter par écrit, dans les procès-verbaux de cette instance les problématiques auxquelles sont confrontés les agents et qui ne trouvent aucune réponse.

Le lundi 29 mars 2021 à l'occasion du CHSCT, notre organisation syndicale a demandé, via notre déclaration liminaire, que la réception physique des redevables soit limitée au strict minimum, c'est-à-dire aux rendez-vous présentant un caractère d'urgence.

Le jeudi 2 avril 2021, le président de la République a pris la responsabilité de mettre la France dans un semi-confinement avec la fermeture des écoles, mais en laissant une partie des activités dites non essentielles, définies ainsi au premier confinement, ouvertes.

Pour ce qui concerne le ministère, nous ne comprenons pas pourquoi les centres des finances publiques sont aujourd'hui encore ouverts au tout venant.

Cette incompréhension est d'autant plus vive que dans les pays comme l'Allemagne ou d'autres pays de la zone Euro, les mesures sanitaires prises ont été beaucoup plus strictes alors que les taux d'incidence et de contamination sont deux fois moins importants.

Nous restons en Europe un des pays où le taux d'incidence, le taux de reproduction du virus, le nombre journalier des décès, sont les plus élevés.

La gestion de cette crise sanitaire, qui ne dépend que de la décision d'un seul homme sur une aussi longue période, démontre la limite de l'exercice de « l'état d'urgence sanitaire » sans réel contre-pouvoir. Des décisions prises avec des données qui ne sont pas communicables quand elles sont prises sous couvert du conseil de défense.

Nous sommes exaspérés de cette infantilisation permanente de la population par ce pouvoir politique qui se refuse à reconnaître, toujours avec retard, la situation que ce soit pour l'absence de masques en début de pandémie, ou l'échec d'une mise en place à la sortie du premier confinement d'une politique de détection du virus, des clusters et un séquençage des variants faute de tests et d'une logistique adaptée.

Nous sommes effarés de constater que depuis plus d'un an, ce pouvoir n'a toujours pas eu la volonté de mettre en place un réel contrôle des voyages internationaux digne de ce nom sur les pays ou l'épidémie devient hors de contrôle. On pense par exemple à une partie des pays d'Amérique du sud et de l'inde qui sont débordés actuellement pas l'émergence

de variant plus contagieux et mortel.

Nous tenons à rappeler encore une fois que les personnes entrant en réanimation aujourd'hui avec le variant anglais (ou autres) sont plus jeunes, et que l'épidémie continue de fortement progresser dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Nous tenons à rappeler que le Centre des Finances Publiques de Saint-Sulpice à Paris 6ème est désormais considéré par les sections départementales des Finances publiques de la CGT et la CFDT comme un cluster, avec 14 cas en moins de deux semaines, au point d'avoir demandé par un droit d'alerte la fermeture du site à leur direction et de rédiger un communiqué de presse devant une prise de décision qui tarde exagérément.

Nous pourrions aussi citer le cas d'un autre droit d'alerte intersyndical pour le Centre des Finances Publiques de Ploërmel avec 18 agents atteints du Covid sur un effectif total de 49 agents.

Nous ne changeons pas de discours ou d'attitude par rapport à cette épidémie, c'est bien au contraire l'administration, en suivant les décisions politiques actuelles, qui change de discours et d'attitude. Nous ne faisons que relayer l'incompréhension et la crainte silencieuse des agents face à cette troisième vague de l'épidémie.

Vous le comprendrez dès lors, Monsieur le Président nous serons plus que vigilants sur l'évolution de cette épidémie dans nos services dans les prochaines semaines.

Si nous sommes présents aujourd'hui, c'est que nous avons toujours des demandes restées sans réponses.

Nous pensions notamment à la motion que notre organisation syndicale a déposé lors du dernier CHSCT concernant une demande de report du transfert des agents de Royan sur le Service Départemental des Impôts Fonciers de Saintes.

Oui nous attendions et les agents attendent une réponse. Ce service, sa mission, mérite mieux qu'une fin de non-recevoir.

Les problèmes que nous avons décrits par écrit sont toujours aussi présents.

En l'occurrence, nous affirmons que si vous maintenez cette installation pendant les travaux de désamiantage, les conditions de travail dans ce service, mais aussi sur une grande partie de l'ensemble du bâtiment seront extrêmement dégradées sans parler des conditions d'exercice de la mission foncière.

Ce sont vos agents et vos chefs de service qui sont en première ligne et nous demandons que cette installation soit différée après la fin des travaux de désamiantage du site.

Nous sommes ici aussi parce que nous avons posé par écrit une question sur les modalités de calcul de la prime de restructuration qui ne sera pas sans incidence sur le volontariat des agents pour suivre éventuellement cette mission.

Nous sommes ici pour tenter de comprendre les nouvelles règles de gestion au niveau local qui seront extrêmement sensibles pour les agents et qui devront présenter le caractère plus équitable dans un contexte de démantèlement de nos services de proximité.

Nous sommes ici pour dénoncer, et pour regretter votre réponse à un questionnement tout à fait légitime d'une organisation syndicale sur les règles de gestion. Vous ne pouvez pas décemment nous répondre que vous ne transmettrez pas les réponses écrites de la centrale, car vous les considérez comme confidentiels et personnels.

Cette situation démontre que le dialogue social n'est absolument plus la primauté de ce département.

C'est extrêmement dommageable et cela poussera indubitablement l'ensemble des représentants du personnel de ce département à utiliser tous les recours possibles, pour garantir l'application des textes auxquels nous sommes tous soumis, mais aussi pour nous protéger collectivement.

Les représentants CGT Finances Publiques